



## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 2002-89 ET LES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-90.**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de sa séance du 7 avril 2026, le conseil de la municipalité d'Upton a adopté les projets de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2026-409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 2002-89**

Ce projet de règlement vise à modifier certaines limites des aires d'affectation de type résidentiel, industriel et public/institutionnel.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire et ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2026-410 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-90**

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage 2002-90 afin de se conformer au Règlement 2026-409 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme 2002-89.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire et ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2026-411 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-90**

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage 2002-90 afin de créer la zone 125 à même la zone 115.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire et contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Figure 1 : Illustration des limites de la zone 115 et de la zone 125 du feuillet 2/2 de l'annexe b du règlement de zonage numéro 2002-90 après modification réglementaire



La figure 1 peut être consultée au bureau de la Municipalité d'Upton situé au 810, rue Lanoie, durant les heures d'ouverture

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), **une assemblée publique de consultation à propos de ces projets de règlement aura lieu le 5 mai 2026 à 18h40 au bureau de la Municipalité situé au 810, rue Lanoie.**

Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera ces projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une copie des projets de règlement peut être consultée sur le site web de la Municipalité : [www.upton.ca](http://www.upton.ca), ou en personne au bureau de la Municipalité situé au 810, rue Lanoie, durant les heures d'ouverture.

**Heures d'ouverture du bureau de la Municipalité :**

- Le lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Directrice générale et greffière-trésorière  
Lyne Rivard